

VanEck Sui ETN

lié à

Indice MarketVector Sui VWAP Close Index

Résumé spécifique à l'émission

A. INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS

L'émetteur VanEck ETP AG ("**VEEA**"), Landstrasse 40, 9495 Triesen, Principauté du Liechtenstein, List_VanEck_ETP_AG@vaneck.com, TelNr. +423 237 69 00, (LEI 529900R2B8HNG8H5ED30) émissions **ETN VanEck Sui** (ISIN DE000A4A5Z72) sur la base d'un Prospectus de Base daté du 26.09.2024 (tel que modifié) en liaison avec les Conditions Définitives spécifiques à l'émission de l'**ETN VanEck Sui**. Un supplément au Prospectus a été approuvé le 26.09.2024. Ce résumé est spécifique à l'émission de l'**ETN VanEck Sui**.

Le Prospectus de Base a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers (Liechtenstein), Landstrasse 109, Postfach 279, 9490 Vaduz (info@fma.li) le 26.09.2024. Les conditions définitives relatives aux **ETN VanEck Sui** et le présent résumé spécifique à cette émission ont été déposés auprès de l'FMA le 16.10.2024 pour la première fois suivie de diverses modifications.

Ce résumé contient une description des principales caractéristiques et des risques liés à l'émetteur, à la sécurité offerte et aux contreparties. Le résumé doit toujours être lu conjointement avec le Prospectus de base (tel que modifié) et les Conditions Définitives. Un examen approfondi du Prospectus de Base complet et des Conditions Définitives est donc recommandé avant toute décision d'achat ou de souscription à l'**ETN VanEck Sui**. Les investisseurs doivent considérer qu'ils sont sur le point d'investir dans un produit financier complexe et peu compréhensible, qui comporte le risque de perdre tout ou partie du capital investi. L'émetteur souligne que lorsqu'une action est intentée devant un tribunal sur la base des informations contenues dans le Prospectus de Base, les Conditions Définitives ou ce résumé, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base et des Conditions Définitives (y compris le résumé spécifique à l'émission avant le début de la procédure judiciaire. En outre, l'émetteur souligne que l'émetteur VanEck ETP AG, qui a présenté le résumé, y compris sa traduction, peut être tenu responsable dans le cas où le résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base ou des Conditions Définitives ou lorsqu'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu conjointement avec le Prospectus de Base ou les Conditions Définitives, des informations clés afin d'éclairer les investisseurs dans le choix des investissements dans les titres.

B. INFORMATIONS CLES SUR L'ÉMETTEUR

I. Qui est l'émetteur des titres ?

L'émetteur VanEck ETP AG ("**VEEA**"), (LEI 529900R2B8HNG8H5ED30) est une société anonyme (Aktiengesellschaft) établie au Liechtenstein et soumise à la législation de la Principauté du Liechtenstein. Le siège social de la société est sis à la Landstrasse 40, 9495 Triesen, Liechtenstein. La société a été inscrite au registre public du Liechtenstein le 16 juillet 2020 sous le numéro FL-0002.640.173-8.

L'émetteur a été créé en tant que véhicule de titrisation dans le seul but d'émettre des titres garantis négociés en bourse. L'actionnaire à 100 % de l'émetteur est VanEck (Europe) GmbH, qui est elle-même détenue par Van Eck Associates Corporation. Les membres du conseil d'administration sont M. Torsten Hunke, M. Gijbert Koning, M. Alexander Baker, M. James Inglis et M. Arno Sprenger. L'auditeur de la société est BDO (Liechtenstein) AG.

II. Quelles sont les principales informations financières concernant l'émetteur ?

Resultatopgørelse	2021	2022	2023
Compte de résultat	1'498'322 USD	854'997 USD	777'792 USD
Bénéfice/Perte de l'année			
Bilan			
Dette financière nette (dette à long terme plus dette à court terme moins la trésorerie)	534'937'803 USD	212'085'320 USD	518'079'747 USD
Ratio de liquidité générale (Actif circulant / Passif circulant)	5.60x	6.26x	3.95x
Ratio d'endettement sur fonds propres (Passif total/Fonds Propres totaux)	344.11x	88.94x	163.48x
Ratio de couverture des intérêts (résultat d'exploitation / charges d'intérêts)	N/A	N/A	N/A
Tableau des flux de trésorerie			
Flux de trésorerie net des activités opérationnelles	(1'199'936) USD	(2'638'342) USD	(2'089'161) USD
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(2'963'447) USD	(2'405'276) USD	3'229'122 USD
Flux de trésorerie net des activités d'investissement	5'893'830 USD	6'008'302 USD	(11'010) USD

III. Quels sont les principaux risques spécifiques à l'émetteur ?

Risques liés à la situation financière de l'émetteur

L'émetteur est un véhicule de titrisation (SPV)

L'émetteur est un véhicule de titrisation dont la seule activité consiste à émettre des titres et à investir des fonds provenant de cette émission dans des actifs qui tentent de reproduire, dans la mesure du possible, la valeur et le rendement d'un indice donné. L'émetteur n'a, et n'aura, aucun actif autre que (i) les sommes d'argent collectées par l'émission d'actions en relation avec sa constitution, (ii) le produit de l'émission de la Série de Titres (iii) les commissions (le cas échéant) qui lui sont payables en relation avec l'émission ou le remboursement éventuel de toute Série de Titres

et (iii) tous droits, biens, sommes ou autres actifs dans lesquels le produit de l'émission de la Série de Titres est investi par l'Émetteur.

Obligations de recours limité, non-pétition et risques connexes à l'égard de l'Émetteur

Le seul recours des Porteurs se limite aux Actifs d'une Série de Titres spécifique et non aux autres actifs de l'Émetteur. Suite à la pleine distribution ou réalisation des Actifs de la série, que ce soit par la vente, la liquidation ou un autre moyen, et à l'utilisation des actifs ou des liquidités disponibles conformément à toute réclamation en suspens à l'encontre de l'Émetteur concernant des Titres impayés, cette réclamation en suspens sera éteinte et aucune dette, aucun passif ou aucune obligation ne sera dû par l'Émetteur à cet égard.

C. INFORMATIONS CLÉS SUR LES TITRES

I. Quelles sont les principales caractéristiques des titres ?

L'ETN VanEck Sui (ISIN DE000A4A5Z72) constitue un billet au porteur négocié en bourse et garanti, émis sous la forme d'un certificat global au porteur. Les Titres seront émis conformément au droit allemand. Il s'agit donc d'un billet au porteur conformément à l'article 793 du code civil allemand (BGB) et sera certifié par un certificat collectif conformément à l'article 9a de la loi allemande sur les déposataires (Sammelurkunde). Le certificat collectif sera déposé auprès de Clearstream Banking AG, Mergenthalerallee 61, 65760 Eschborn, Allemagne. Les Titres sont des billets de participation aux bénéfices à recours limité. Les obligations de l'Émetteur concernant les Titres sont garanties par les Actifs de la Série MVSUIV dans lesquels l'Émetteur investira le produit de l'émission des Titres.

Selon un prix d'émission de 10,00 USD, d'un produit initial de 1 000 000 USD, de 100 000 titres en circulation et d'un prix du SUI de 0.718 USD, chaque titre représente une garantie du SUI de 13.927577 SUI par titre.

Toutes choses étant égales par ailleurs, après exactement un an – en raison de la déduction des frais de gestion – le titre aura un prix de 9.85 USD et représentera une garantie de SUI de 13.718663.

L'Indice MarketVector Sui Vwap Close Index (MVSUIV) est conçu pour suivre les performances d'un actif numérique SUI. Il n'y a pas d'autre composante que l'SUI dans l'indice. Dans le cas d'une bifurcation dure, qui se traduit par plusieurs lignes actives, la règle 5.2.1 s'applique. La pièce détachée sera retirée un jour après la date d'entrée en vigueur (lorsqu'un prix et le net principal sont disponibles) jusqu'à ce que le nombre de composants soit à nouveau de 1. Dans le cas peu probable où une pièce détachée serait supérieure à SUI (par capitalisation boursière) et serait généralement acceptée comme le successeur de la chaîne initiale, le propriétaire de l'indice pourrait décider de la conserver comme seule composante de l'indice. Afin d'utiliser le staking, VanEck appliquera différentes solutions et différents produits. VanEck pourrait également utiliser des jetons de jalonnement liquides, sous réserve de l'approbation, pièce par pièce, du dépositaire et de la bourse. L'indice est calculé quotidiennement entre 00h00 et 24h00 (CET) et les valeurs de l'indice sont diffusées aux fournisseurs de données toutes les 15 secondes. L'indice est diffusé en USD et la valeur de clôture est calculée à 16h00 CET sur la base de prix moyens pondérés en volume (VWAP) sur 1h entre 15h00 et 16h00 CET. Les VWAP sont calculés avec les prix de la CCCAGG.

L'Indice MarketVector Sui Vwap Close Index possède les identifiants suivants:

Index Type	ISIN	SEDOL	WKN	Bloomberg	Reuters
Price Return Index	DE000A4AJE21	None	A4AJE2	MVSUIV	.MVSUIV

L'Indice a été lancé le 06.09.2024 avec une valeur de base de 10,00 au 31.05.2023.

L'Émetteur a l'intention d'émettre jusqu'à 1 000 000 000 Titres. Les Titres sont libellés en USD et ont une valeur nominale de 10,00 USD chacun.

La date d'échéance des Titres est le 31.12.2029. L'Émetteur peut prolonger la date d'échéance par périodes de 10 ans maximum jusqu'au 31.12.2068 (Date de Remboursement Final) au plus tard, en notifiant chacune de ces prolongations aux Porteurs. L'Émetteur est autorisé à mettre fin aux Titres de sa propre initiative avec un préavis de 30 jours. En cas de circonstances particulières, la résiliation peut être effectuée dans les 5 jours suivant l'annonce de la résiliation. Des circonstances particulières sont, par exemple, si la nomination d'une partie de la série participant à ce programme est terminée, si la Valeur du Titre n'est pas publiée pendant 14 jours d'évaluation consécutifs, ou si des changements de lois ou de règlements surviennent et interdisent les activités associées à cette émission ou entraînent des dépenses supplémentaires importantes.

Sous réserve de restrictions sur les transferts aux ressortissants américains, les Titres sont librement cessibles.

Droits liés aux titres

Les Titres ne portent pas d'intérêt.

Les Porteurs de Titres ont le droit de recevoir, lors du rachat de chaque Titre à la date d'échéance, une part en nature des Actifs de la Série dont la valeur correspond à la Valeur du Titre à la Date de Fixation du Prix de Rachat telle que déterminée par l'Agent de Calcul, moins sa part proportionnelle en coûts et dépenses engagés par ou pour le compte de l'Émetteur pour que ce rachat prenne effet.

La « Valeur du Titre » reflète la valeur des Actifs de la Série MVSUIV calculée conformément à ce qui suit :

À la date d'émission de chaque Titre, la Valeur du Titre sera égale au Prix d'émission du Titre. À toute Date d'Évaluation ultérieure (qui n'est pas un Jour de Perturbation), la Valeur du Titre est calculée comme étant la Valeur du Titre à la Date d'Évaluation immédiatement précédente, ajustée par le pourcentage de changement de la valeur des Actifs de la Série MVSUIV (net de tous les coûts et dépenses de l'Émetteur) depuis cette Date d'Évaluation précédente.

Limitations des droits liés aux Titres

En ce qui concerne une Série de Titres, si les Actifs de la Série MVSUIV ou le produit net de la réalisation des Actifs de la Série MVSUIV ne suffisent pas à satisfaire aux obligations de l'Émetteur aux Porteurs de Titres, aucun autre actif de l'Émetteur ne sera disponible pour combler tout déficit et toutes les créances en cours de ces créanciers garantis seront éteintes. Aucune partie ne sera autorisée à prendre d'autres mesures contre l'émetteur pour recouvrer une autre somme.

Classement des titres en cas d'insolvabilité

Les droits des Porteurs de Titres à la distribution ou au paiement du capital et des intérêts sur les Titres sont subordonnés au paiement de certains coûts, frais, dépenses et autres montants relatifs au Programme et à la Série concernée.

En cas de réalisation ou d'exécution du nantissement sur les Actifs de la Série MVSUIV, les actifs ou le produit seront affectés dans l'ordre de priorité applicable selon lequel les distributions ou montants dus aux Porteurs seront subordonnés à certains coûts, frais, dépenses et autres montants y

compris (sans limitation) les coûts de liquidation des Actifs de la Série MVSUIV mais seront prioritaires par rapport aux créances des autres créanciers de l'Émetteur.

II. Où les titres seront-ils négociés ?

Les Titres sont admis à la négociation sur les marchés Deutsche Börse Xetra, SIX Swiss Exchange, Euronext Amsterdam et Euronext Paris. Il n'y a aucune garantie que les admissions à la négociation seront maintenues.

III. Quels sont les principaux risques spécifiques aux titres ?

Risque lié à l'émetteur

Risque de requalification

Rien ne garantit que les tribunaux ou les autorités réglementaires d'une quelconque juridiction ne requalifieront pas les Titres en parts d'un organisme de placement collectif. Toute requalification des Titres en parts d'un organisme de placement collectif peut avoir des conséquences négatives (y compris, mais sans s'y limiter, des conséquences fiscales négatives) pour un investisseur.

Risques liés aux Titres

Duration et manque potentiel de marchés liquides

Les investisseurs peuvent perdre de l'argent s'ils vendent les titres à un moment où la faible demande d'acquisition des titres entraîne des prix bas. Les Titres peuvent être à long terme. Le seul moyen pour un investisseur de réaliser la valeur d'un Titre avant sa Date de règlement final sera de le vendre à son prix de marché du moment au cours d'une transaction secondaire ou de le racheter. Il n'est pas certain qu'un marché soit disponible pour des transactions secondaires de Titres au moment où un investisseur souhaite vendre ses Titres.

Les mouvements généraux des marchés locaux et internationaux et les facteurs qui influent sur le climat d'investissement et le sentiment des investisseurs pourraient tous avoir une incidence sur le niveau des échanges et, par conséquent, sur le prix des Titres.

Risque lié au sous-jacent ("actifs numériques »)

Risque lié au marché

Les billets et, par conséquent, les investisseurs sont exposés au risque que la valeur des actifs numériques diminue. La volatilité du prix de chaque actif numérique sous-jacent dépend d'une grande variété de facteurs, notamment la technologie, la gouvernance, l'acceptation par les utilisateurs, la vitesse, le confort, l'efficacité, les embranchements, les Airdrops, la sécurité du réseau, la protection contre les cyberattaques et les piratages informatiques. Le prix du sous-jacent peut baisser matériellement jusqu'à la perte totale de l'argent investi si un ou plusieurs des différents risques liés à ces facteurs se matérialisent.

Risque quantique

Dans les ordinateurs quantiques, l'information est traitée différemment que dans les ordinateurs classiques. En informatique quantique, les qubits, équivalents à des bits normaux pour l'informatique classique, sont utilisés pour exécuter des calculs quantiques multidimensionnels sur un ordinateur quantique. Pour atteindre une croissance exponentielle de la capacité de traitement, les qubits doivent être ajoutés les uns après les autres. Les ordinateurs classiques conviennent aux tâches quotidiennes et présentent un taux d'erreur faible. Les ordinateurs quantiques sont quant à eux davantage adaptés aux tâches plus complexes, telles que les simulations et l'analyse de données.

C'est pourquoi les ordinateurs quantiques suscitent des inquiétudes, notamment parce qu'ils pourraient rompre certains des protocoles cryptographiques actuellement déployés, en particulier en ce qui concerne les signatures numériques. Avec la création d'ordinateurs et d'algorithmes quantiques, la cryptographie post-quantique a récemment suscité un vif intérêt. Si un réseau tel que le réseau Avalanche permet un nombre illimité de machines virtuelles (VM), il peut prendre en charge une machine virtuelle quantique avec une méthode de signature numérique appropriée. Face à cette architecture, il est simple d'ajouter une nouvelle machine virtuelle intégrant au système des primitives cryptographiques capables de résister aux futures attaques quantiques.

La valeur des crypto-actifs peut être gravement affectée si la technologie sous-jacente de ces crypto-actifs est soumise à un risque accru de piratage ou de fraude en raison de l'informatique quantique.

Le risque quantique concerne non seulement l'actif sous-jacent des titres, mais aussi la structure et le fonctionnement de l'ETN lui-même : La garde de l'actif sous-jacent, mais aussi des titres, la communication entre les participants au marché et les opérations quotidiennes de chaque participant ; tous ces éléments sont exposés au risque d'un piratage ou d'une fraude en raison de l'informatique quantique.

Risque lié au refus d'acceptation

Les banques et autres institutions financières établies peuvent refuser (a) de traiter les fonds pour les transactions sur les crypto-actifs, (b) de traiter les virements électroniques vers ou depuis les bourses de crypto-monnaies (c) de servir les sociétés ou les fournisseurs de services liés aux crypto-monnaies et/ou (d) de tenir des comptes pour des personnes ou des entités effectuant des transactions sur les crypto-actifs. Par exemple, les autorités chinoises ont sévi contre les crypto-actifs en 2021, interdisant toutes les transactions et le minage de crypto-actifs, endommageant de nombreux crypto-actifs et exerçant une pression sur les prix des actions des entreprises liées aux blockchains et aux crypto-actifs. Cela pourrait réduire la liquidité du marché et nuire à la perception qu'a le public des actifs numériques en général ou d'un actif numérique en particulier et de leur utilité en tant que système de paiement. En conséquence, le prix des actifs numériques pourrait diminuer d'une manière générale ou individuelle.

Risque de pertes et volatilité

La volatilité d'un actif reflète l'évolution à la hausse ou à la baisse du prix d'un actif donné au fil du temps. Plus un investissement est risqué, plus il peut générer des rendements élevés ou des pertes importantes sur des périodes courtes. Les valeurs de négociation de nombreux actifs numériques ont dernièrement connu une extrême volatilité, et cette situation risque de perdurer. Par conséquent, la volatilité des actifs numériques peut entraîner des pertes importantes pour de nombreux investisseurs. Les investisseurs les plus avertis ont tendance à vendre leurs actifs numériques avant une forte baisse de prix, tandis que les petits investisseurs continuent à en acheter pendant cette période.

Les actifs numériques sont une nouvelle innovation technologique dont l'histoire est limitée. Rien ne garantit que l'utilisation des actifs numériques continuera de croître.

Une contraction de l'utilisation des actifs numériques peut entraîner une volatilité accrue ou une réduction du prix de ces actifs numériques, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des Titres. Par exemple, le bitcoin, l'un des premiers actifs numériques, a été inventé en 2009. Les actifs numériques et leurs historiques de négociation respectifs existent donc depuis relativement peu de temps, ce qui limite la capacité d'un investisseur potentiel à évaluer un investissement dans les Titres.

Risque d'adoption

L'adoption des actifs numériques nécessitera un environnement réglementaire accommodant. Un manque d'expansion dans l'utilisation des actifs numériques et de la blockchain peut avoir une incidence négative sur l'investissement dans les titres. En outre, rien ne garantit qu'un actif numérique conservera sa valeur à long terme. La valeur de tout actif numérique est soumise aux risques liés à son utilisation. Même si l'adoption des actifs numériques augmente à court ou moyen terme, rien ne garantit que l'utilisation des actifs numériques continuera de croître à long terme. Une contraction de l'utilisation des actifs numériques peut entraîner une volatilité accrue ou une réduction du prix de ces actifs numériques ou des actifs numériques en général, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des Titres.

Par conséquent, les banques et autres institutions financières établies peuvent refuser de traiter des fonds pour des transactions sur des crypto-actifs, de traiter des virements électroniques vers ou depuis des bourses de crypto-monnaies, des sociétés liées aux crypto-monnaies ou des fournisseurs de services, ou de tenir des comptes pour des personnes ou des entités effectuant des transactions sur des crypto-actifs. Par exemple, les autorités chinoises ont sévi contre les crypto-actifs en 2021, interdisant toutes les transactions et le minage de crypto-actifs, endommageant de nombreux crypto-actifs et exerçant une pression sur les prix des actions des entreprises liées aux blockchains et aux crypto-actifs. Cela pourrait réduire la liquidité du marché et nuire à la perception qu'a le public des actifs numériques en général ou d'un actif numérique en particulier, comme le bitcoin, et de leur utilité en tant que système de paiement. En conséquence, le prix des actifs numériques pourrait diminuer d'une manière générale ou individuelle.

Les valeurs de négociation des actifs numériques sont volatiles et les investisseurs pourraient perdre la totalité ou une partie substantielle de leur investissement dans les Titres.

Les spéculateurs et les investisseurs qui cherchent à tirer profit du commerce et de la détention d'actifs numériques génèrent une part importante de la demande de ces actifs numériques. La spéculation concernant l'appréciation future de la valeur des actifs numériques peut gonfler et rendre plus volatile le prix de ces actifs numériques. Par conséquent, les actifs numériques peuvent être plus susceptibles de fluctuer en valeur en raison de l'évolution de la confiance des investisseurs dans l'appréciation future du prix des actifs numériques.

La réglementation des actifs numériques continue d'évoluer, ce qui peut restreindre l'utilisation des actifs numériques ou avoir un impact sur la demande d'actifs numériques.

Les régulateurs et les gouvernements de diverses juridictions se sont concentrés sur la réglementation des actifs numériques. Les perturbations du marché des actifs numériques et les interventions gouvernementales qui en résultent sont imprévisibles, et peuvent rendre les actifs numériques ou certains actifs numériques tout à fait illégaux. Les réglementations et directives futures dans certaines juridictions peuvent entrer en conflit avec celles des autres, et ces mesures réglementaires peuvent restreindre ou rendre illégaux certains ou tous les actifs numériques dans certaines juridictions. Les réglementations et directives futures peuvent avoir un impact sur la demande d'actifs numériques, et peuvent également affecter la capacité des bourses d'actifs numériques à fonctionner, et celle des autres acteurs du marché à effectuer des transactions d'actifs numériques. Dans la mesure où des mesures ou des politiques réglementaires futures limitent ou restreignent l'utilisation des actifs numériques, les échanges d'actifs numériques ou la capacité de convertir des actifs numériques en monnaies fiduciaires, la demande d'actifs numériques peut être réduite, ce qui peut avoir un effet négatif sur l'investissement dans les Titres. La réglementation des actifs numériques continue d'évoluer, son impact final reste incertain et peut avoir un effet négatif, entre autres, sur la disponibilité, la valeur ou la performance des actifs numériques et, par conséquent, sur les Actifs numériques et les IDE dans lesquels l'Émetteur investit. En outre, en plus d'exposer l'émetteur à de nouveaux coûts et dépenses potentiels, une réglementation supplémentaire ou des modifications de la réglementation existante peuvent également nécessiter des changements dans les stratégies d'investissement de l'émetteur. Bien qu'il subsiste des incertitudes quant à l'impact total de ces changements réglementaires et d'autres, il est possible que l'émetteur soit soumis à un cadre réglementaire plus complexe et qu'il doive supporter des coûts supplémentaires pour se conformer aux nouvelles exigences et pour contrôler le respect de toute nouvelle exigence à l'avenir.

D. INFORMATIONS CLES SUR L'OFFRE DES TITRES AU PUBLIC

I. Dans quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur ?

Les Titres peuvent être souscrits à partir de la date d'approbation du Prospectus de Base et du dépôt des présentes Conditions Définitives auprès de l'Autorité des marchés financiers du Liechtenstein (Date d'Émission) jusqu'à un an au plus tard après la date d'approbation du Prospectus de Base. Les Titres sont mis à disposition par l'Émetteur pour souscription uniquement aux Participants Autorisés, qui ont conclu un Contrat de Participant Autorisé avec l'Émetteur, et qui ont soumis un ordre de souscription valide à l'Émetteur. Les billets seront émis en unités d'une valeur minimale de 50 000 USD.

Les nouvelles émissions de Titres seront généralement réglées le deuxième Jour Ouvrable suivant la date à laquelle l'Agent Émetteur et Payeur reçoit un ordre de souscription valide, à condition que cet ordre soit reçu avant 17h00. Le Liechtenstein est à l'heure ce jour-là.

Règlement

Les Titres seront représentés par un titre au porteur global et seront compensés via Eurex et réglés à Clearstream Banking Frankfurt.

Dépenses

Des Frais de gestion sont dus à VanEck ETP AG au taux de 1,0 % des actifs de la série VanEck Sui ETN, calculée et cumulée quotidiennement. Pour les souscriptions et les rachats, une commission peut être facturée au Participant autorisé afin de couvrir les frais de transaction. Aucun autre coût ne sera déduit du produit de cette émission.

Les coûts de cette offre seront pris en charge par VanEck (Europe) GmbH sur la base d'un contrat de transfert de coûts conclu avec l'Émetteur. Aucun produit de cette émission ne sera utilisé pour couvrir les coûts de cette Offre.

II. Pourquoi ce Prospectus est-il produit ?

L'activité principale de l'Émetteur est l'émission et l'exécution de Titres. L'Émetteur a approuvé l'émission de l'ETN VanEck Sui avec une résolution du Conseil d'administration en date du 28.08.2024.

Utilisation du Produit

L'Émetteur a mis en place le Programme d'Échange de Titres VanEck (le « Programme »), décrit dans le Prospectus de Base, dans le cadre duquel des séries de Titres (chacune, une « Série ») peuvent être émises de temps à autre. Le produit de l'émission des Titres sera investi dans des actifs numériques afin de reproduire, dans la mesure du possible, la valeur et le rendement de l'Indice **MarketVector Sui VWAP Close Index (MVSUIV)**.

L'Émetteur s'attend à générer un montant net d'env. 10 milliards de dollars grâce à l'émission de l'ETN VanEck Sui

Conflit d'intérêts

Plusieurs participants aux transactions décrites dans le Prospectus de Base et les présentes Conditions Définitives sont des filiales de VanEck Associates Corporation. Les frais payables à toutes les parties, filiales de VanEck Associates Corporation ainsi qu'aux parties indépendantes, sont indiqués dans le Prospectus de base :

VanEck (Europe) GmbH, Kreuznacher Str. 30, 60486 Frankfurt, Allemagne, qui est une filiale de l'Émetteur, agira en tant qu'Arrangeur en relation avec le Programme et Agent de Calcul pour chaque Série de Titres. VanEck (Europe) GmbH servira également d'Agent de garantie. L'activité principale de VanEck (Europe) GmbH est le conseil en investissement et le courtage en placements conformément à la loi bancaire allemande.

Des procédures adéquates ont été mises en place pour éviter tout conflit d'intérêt préjudiciable aux intérêts des Porteurs de Titres. Toutefois, les investisseurs doivent savoir que l'Arrangeur et l'Agent de calcul n'ont, en cette qualité, aucun égard pour les intérêts des Porteurs de Titres dans l'exercice de ses services et de ses activités. Les intérêts de l'Arrangeur et de l'Agent de calcul peuvent ne pas être alignés.